

Conseil
supérieur
de l'audiovisuel
Fédération Wallonie-Bruxelles

Programme de travail 2013

Télévision
Radio
Nouveaux médias
Réseaux /distribution
Etudes & Recherches
Médiation
Communication
Partenariats
International



Dans une volonté de transparence et d'information du public, le CSA a décidé, pour la deuxième année consécutive, de rendre public son programme de travail annuel.

La transparence et l'ouverture sont des règles incontestables pour toute autorité administrative, et plus encore pour une autorité administrative indépendante, qui, dans le cadre spécifique du secteur audiovisuel, participe de la liberté d'informer et d'être informés.

Bien qu'il ne soit soumis qu'à des obligations légales minimales en termes de transparence de son processus décisionnel et de son fonctionnement, le CSA a toujours tenu à remplir ses missions avec le plus de transparence possible.

Si, en tant qu'autorité administrative, le CSA a en effet des comptes à rendre aux pouvoirs qui l'ont institué (le Parlement), qui le financent (le Gouvernement) ou qui contrôlent a posteriori la légalité de ses décisions (le Conseil d'Etat), il doit aussi rendre des comptes à celles et ceux qui sont les bénéficiaires finaux de la régulation audiovisuelle, les auditeurs et les téléspectateurs.

Selon la manière dont elle est exercée, la régulation pourrait se limiter à la stricte exécution de la loi et au strict contrôle du respect de celle-ci. Elle peut aussi, selon la souplesse du cadre réglementaire et selon la culture politique qui anime les membres de l'autorité de régulation, s'apparenter à un travail d'interprétation de la loi. Dans ce cas, le choix des axes de travail, loin d'être seulement techniques ou technocratiques, témoignent alors des valeurs que le régulateur souhaite défendre ou promouvoir. La décision du CSA de rendre public son programme de travail s'inscrit dans cette logique, et contribue à la légitimité publique du régulateur.

Le CSA multiplie depuis plusieurs années des initiatives pour favoriser à la fois la transparence et l'information du public, parmi lesquelles :

- outre le site internet général (www.csa.be), la mise en ligne de sites sur certaines thématiques précises susceptibles d'intéresser le public, spécialiste ou non (www.csa.be/signaletique, www.csa.be/pluralisme, www.csa.be/diversite, www.csa.be/elections,...);
- la publication de bilans sectoriels (sur la télévision, la radio, les télévisions locales, les nouveaux médias,...);
- la mise à disposition des ressources documentaires du CSA avec l'ouverture d'un centre de documentation, accessible gratuitement sur simple rendez-vous;
- la multiplication des outils de communication (newsletter, blog, présence sur les réseaux sociaux,...);
- une attention particulière à la qualité de la gestion des plaintes et des doléances du public (rapidité de traitement, qualité de la motivation, pédagogie dans le style,...);
- l'organisation fréquente de consultations publiques;
- l'organisation d'un colloque annuel, toujours ouvert au public;
- la collaboration avec le secteur associatif, entre autres avec les associations actives dans l'éducation aux médias et l'éducation permanente;
- l'accueil systématique de chercheurs en résidence et de stagiaires;
- la stimulation et la promotion de la recherche sur le secteur, avec l'attribution, chaque année, d'un Prix du meilleur mémoire.

C'est dans un esprit similaire à celui qui a dicté ces précédentes initiatives que s'inscrit la publication de notre programme de travail annuel, qui résulte à la fois des priorités tracées par les travaux des Collèges qui composent le CSA et des réflexions sur les défis à venir pour le secteur audiovisuel partagées par la trentaine de collaborateurs qui font vivre le CSA au quotidien.

Ce document n'a pas vocation à l'exhaustivité. D'autres initiatives, projets ou collaborations peuvent naître au fil de l'année, des attentes du public ou des rencontres avec le secteur. Il ne reprend pas non plus une grande partie de notre travail quotidien et récurrent, composé notamment de l'accompagnement permanent des acteurs du secteur et notre disponibilité constante à répondre aux questions, plaintes et interpellations du public.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et vous donnons rendez-vous dans un an, à la publication de notre rapport annuel 2013, pour prendre connaissance des résultats de l'ensemble de ces projets.



www.csa.be



<http://cdoc-csa.be/blog/>



twitter.com/csabelge



CYCLE DE CONFÉRENCES UNIVERSITAIRES

Développer un cycle de conférences trimestrielles dans les universités autour des recherches menées par les chercheurs en résidence. Les conférences associeraient le cas échéant un professionnel et un membre du CSA qui éclaireraient en amont et en aval la perspective de recherche.



SOUTIEN À LA CRÉATION MUSICALE ET CULTURELLE DANS LES SMA

Poursuivre et amplifier les initiatives de soutien réciproque aux secteurs musicaux/culturels et aux SMA, en particulier les radios privées ; accompagner la mise en œuvre définitive des plateformes documentant réciproquement les SMA et secteurs musicaux; poursuivre la sensibilisation des organismes connexes et concernés, publics et privés.



GRUPE DE TRAVAIL « MÉDIAS LOCAUX ET ASSOCIATIFS »

Poursuite de la coordination du groupe de travail international de l'[EPRA](#) sur la régulation des médias locaux et associatifs : partage de bonnes pratiques, élaboration d'une enquête, rédaction d'un rapport et sensibilisation aux enjeux pour le futur.



MISE EN VALEUR DES ŒUVRES EUROPÉENNES SUR LES SMAD

Suivi des évaluations de l'article 46 du décret sur les services de médias audiovisuels relatif à la valorisation des œuvres européennes sur les services non linéaires selon deux axes : le lobby européen, pour une mise en œuvre effective de l'article 13 de la directive SMA ; la coopération avec le CCA, pour renforcer et évaluer l'efficacité de la promotion des films européens dont belges.



SYSTEMES DE RECOMMANDATION, MOTEURS DE RECHERCHE ET GUIDES DE PROGRAMMES ELECTRONIQUES

Identification des méthodes et pratiques pouvant potentiellement porter préjudice à la visibilité et l'accès aux contenus. Relevé des questions posées par les moteurs de recherche, en ce compris des TV. Contribution en réponse au livre vert et identification du champ d'action du CSA.



PLAN « TV 2015 »

Accompagner le plan de soutien à la création télévisuelle de flux de la Ministre de l'Audiovisuel.



VEILLE ET IDENTIFICATION DES SERVICES DE MEDIAS AUDIOVISUELS SUR INTERNET

Mise à jour du tableau d'identification des services de médias audiovisuels sur internet au regard des 7 critères de compétence matérielle et du critère de compétence territoriale



PRÉSIDENTE DU REFRAM, LE RÉSEAU FRANCOPHONE DES RÉGULATEURS DE L'AUDIOVISUEL

Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route 2012-2013 adoptée lors de la Conférence des Présidents en septembre 2011 à Bruxelles.



PRIX DU MÉMOIRE 2013

Remise du [Prix du CSA](#) au meilleur mémoire de fin d'études universitaires, apportant une contribution originale à la compréhension et à la réflexion sur les enjeux juridiques, économiques, sociologiques, politiques, culturels, technologiques ou créatifs de l'audiovisuel.



RELATIONS AVEC LE CDJ

Rapport annuel conjoint du [Conseil de déontologie journalistique](#) (CDJ) et du CSA, reprenant de manière exhaustive les plaintes reçues dans l'année et les modalités de coopération entre les deux institutions.



LIGNES DIRECTRICES DU CONTRÔLE DES DISTRIBUTEURS

Compte tenu des évolutions des technologies et du paysage médiatique, détermination des axes suivant lesquels la conformité des distributeurs aux obligations auxquels ils sont soumis sera appréciée.



LES JEUNES ET LA RADIO

A partir des résultats des recherches menées au CSA, engager une réflexion avec les acteurs et toutes parties intéressées sur l'évolution de la radio par rapport à la génération connectée (la génération C), soit les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans.



SUIVI DU RÈGLEMENT ÉLECTIONS

Evaluer la manière dont a été appliqué le [règlement sur les programmes en période électorale](#), en 2012, sur base des constats réalisés lors des monitorings, des questions posées par les éditeurs eux-mêmes, des mécompréhensions constatées dans la mise en œuvre du texte, des bonnes et mauvaises pratiques identifiées dans les dispositifs électoraux, etc.



ATELIERS RADIO

Journée d'ateliers de travail ouverts et interactifs autour de la vie et du fonctionnement des radios indépendantes.



LA REPRESENTATION DE L'HOMOSEXUALITE A L'ECRAN

Projet de recherche relatif à la représentation des modèles de relations et d'interactions sociales homosexuelles véhiculés dans les programmes TV plébiscités par les jeunes ainsi que dans les programmes radio de libre antenne.



RECOMMANDATION « PARRAINAGE »

Adoption d'une recommandation synthétisant la jurisprudence du CSA dans le domaine des pratiques du parrainage dans les médias audiovisuels.



LIGNES DIRECTRICES DU CONTRÔLE ANNUEL DES ÉDITEURS

Lignes directrices à destination des radios, télévisions et nouveaux médias, établissant les modalités réglementaires et pratiques du contrôle annuel de ces services, avec pour objectifs : transparence et lisibilité, simplification administrative, motivation de la procédure



ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE AUX RADIOS INDÉPENDANTES

A la suite des conclusions des avis relatifs à l'exercice 2011, il s'agit d'analyser les éléments du cadre légal qui se révèlent inadaptés aux radios indépendantes, de formuler des pistes de solutions et de sensibiliser les parties intervenantes (Parlement, Gouvernement,...)



BAROMÈTRE ET PANORAMA DE LA DIVERSITÉ

Publication du dernier baromètre et du dernier panorama du [plan pour l'égalité et la diversité 2010-2013](#). Evaluation concertée des effets du plan.



BAROMETRE « JEUNES »

Cette recherche a pour objectif de mettre en place un dispositif de mesure (« baromètre ») destiné à permettre une analyse chiffrée récurrente (évolutive) des représentations que les chaînes de télévision actives en Fédération Wallonie-Bruxelles donnent des jeunes de 3 à 30 ans. Cette étude s'appuie sur et complète les résultats du baromètre de la diversité et de l'égalité coordonné depuis 2010 par le CSA. Elle se double d'une réflexion sur les pratiques (guide des bonnes pratiques).



RAPPORT ANNUEL 2012

Publication du rapport annuel de douze mois d'activités du CSA : recommandations, contrôles, décisions, relations internationales, etc.



LE NUMERIQUE POUR TOUS

Création d'un mini-site pour informer le consommateur sur les nouveaux usages qu'offre le passage au numérique. Identification des zones géographiques souffrant d'un accès déficitaire à un ou plusieurs réseaux numériques.



MEMOIRES SUR LA REGULATION

Mise à jour de la liste des mémoires. Nouvelles propositions (avec possibilité de réaliser un stage-mémoire de 3 mois). Diffusion de la liste auprès des partenaires académiques et rencontres bilatérales.



SÉMINAIRE INTERNE DROIT D'AUTEUR

Création d'un groupe de travail au sein du CSA qui se penchera sur les questions liées aux droits d'auteur ou autres droits de diffusion dans le secteur des médias audiovisuels. Il aura notamment pour objectifs d'assurer une veille de la pratique et de la réglementation, et d'organiser un séminaire interne sur des questions d'actualité en la matière.



OBSERVATOIRE DES MEDIAS

A la suite de l'atelier 1 des [Etats généraux des médias d'information](#), développer en coordination avec l'[Observatoire des politiques culturelles](#) un outil (rapport annuel) qui livre des données sociologiques, juridiques et économiques relatives aux médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



QU'EST-CE QU'UN DISTRIBUTEUR DE SMA ?

Partant de la recommandation sur le périmètre de la régulation publiée en 2012, réaliser une étude de l'applicabilité du décret aux nouveaux modes de distribution de services de médias audiovisuels suivant les deux angles (matériel et territorial) définissant la compétence du CSA.



RELATIONS AVEC LE CDJ

Rencontre bisannuelle avec le [Conseil de déontologie journalistique](#) (CDJ). Ces rencontres permettent notamment d'aborder les aspects pratiques de transmis et suivi des plaintes, d'échanger des informations sur les avis de portée générale pris par le CDJ ou le CSA et de consolider la collaboration des deux institutions.



COLLOQUE ANNUEL DU CSA

Organisation du colloque annuel du CSA.



SYNTHÈSE DES RÈGLES APPLICABLES AUX JEUX ET CONCOURS

Compilation de la réglementation. Dégager les thématiques récurrentes et les articuler dans un guide pratique reprenant l'ensemble des règles fédérales et communautaires applicables aux jeux et concours diffusés dans les médias audiovisuels.



CONTRÔLE ANNUEL DISTRIBUTEURS

Contrôle annuel du respect des obligations décrétales auxquelles les distributeurs sont soumis ; l'occasion pour l'AIESH, Be TV, Billy, Belgacom, Mobistar, Tecteo, Telenet ainsi que tout nouveau distributeur de rendre compte de ses activités de diffusion suivant les moyens technologiques propres à chacun.



CONTRÔLE ANNUEL DES TV PRIVÉES

Contrôle annuel du respect des obligations décretales des télévisions privées : indépendance à l'égard des pouvoirs publics, diffusion d'œuvres européennes, contribution à la production d'œuvres audiovisuelles, protection des mineurs, gestion de l'information, données économiques etc.



VOLUME SONORE DE LA PUBLICITÉ : TRANSITION VERS LE « LOUDNESS »

Veille technique, accompagnement de la transition, sensibilisation des distributeurs.



SUIVI AVIS DISTRIBUTION OBLIGATOIRE (« MUST CARRY »)

Réévaluation des opérateurs potentiellement soumis à l'obligation de distribution obligatoire compte tenu de l'évolution des parts de marché; réflexion sur le mode de distribution via lequel l'obligation doit être exécutée en fonction de l'évolution des usages.



ATELIERS CITOYENS

Créer un espace d'échange et de réflexion avec la société civile à travers des rencontres ponctuelles.



CONTRÔLE ANNUEL RADIOS PRIVÉES

Contrôle annuel du respect des obligations décretales des radios privées: information sur l'éditeur, le service et ses programmes, production propre, promotion culturelle, quotas musicaux, statut de radio associative et d'expression, transparence, etc.



CONTRÔLE ANNUEL SMAD ET SERVICES SUR
PLATEFORMES OUVERTES (INTERNET)

Contrôle annuel du respect des obligations décrétales auxquelles les éditeurs de services de VOD, de webTV et de webradio sont soumis : transparence, pluralisme, mise en valeur des œuvres européennes, mise en œuvre de procédures destinées à respecter le droit d'auteur, etc.



CONTRÔLE ANNUEL DES TÉLÉVISIONS LOCALES

Contrôle annuel du respect des obligations décrétales des télévisions locales : concrétisation des missions de service public (programmes d'animation, éducation permanente, développement culturel, information, participation citoyenne, etc.), collaborations avec la RTBF, production propre, suivi des plaintes, indépendance éditoriale, nombre d'abonnés, etc.



PLURALISME DE L'OFFRE DE DISTRIBUTION

Evaluer la situation et les éventuelles actions utiles pour garantir le pluralisme dans les relations entre distributeurs et éditeurs, notamment en matière de plateformes numériques et de nouveaux services de médias audiovisuels



ATELIERS RADIO

Journée d'ateliers de travail ouverts et interactifs autour de la vie et du fonctionnement des radios indépendantes.



RECOMMANDATION « PROTECTION DES MINEURS »

Mise à jour de la [recommandation du 21 juin 2006 relative à la protection des mineurs](#) suite à la modification du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels et de la mise à jour de l'arrêté "signalétique" qui doit s'ensuivre.



CHERCHEURS EN RÉSIDENCE

Appel à projets de recherche dans la régulation ou l'audiovisuel et accueil au CSA pendant trois mois. Ce mandat est réservé aux personnes à la recherche d'un premier emploi.



DEPÔT INSTITUTIONNEL

Le dépôt institutionnel rassemble toutes les publications du CSA. Il permettra au CSA de faire « l'étalage » de ses ressources intellectuelles grâce à la collecte systématique de sa production intellectuelle, ainsi qu'à son organisation, son accès ouvert et sa préservation.



SUIVI DU RÈGLEMENT « ACCESSIBILITÉ »

Le [règlement du Collège d'avis relatif à l'accessibilité des programmes aux personnes à déficience sensorielle](#) prévoit une réunion sectorielle d'évaluation des dispositifs d'accessibilité. Celle-ci doit réunir les référents accessibilité et les associations représentatives des personnes à déficience sensorielle. Elle sera la première à l'issue du délai des deux ans fixé par le règlement pour la réalisation des objectifs chiffrés.



TV LOCALES – CONSEILS D'ADMINISTRATION

Analyse des CA des TVL renouvelés, contrôle de leur conformité au décret et à la [recommandation du CSA relative à leur renouvellement](#).



CONTRÔLE ANNUEL DE LA RTBF

Contrôle annuel du respect du contrat de gestion conclu entre le Gouvernement et la RTBF : missions générales de service public, éthique des programmes, production et coproduction, missions spécifiques d'information, de culture, d'éducation permanente et à destination des publics spécifiques, collaborations avec les secteurs culturels et médiatiques,...



RELATIONS CDJ

Rencontre bisannuelle avec le [Conseil de déontologie journalistique](#) (CDJ). Ces rencontres permettent notamment d'aborder les aspects pratiques de transmis et suivi des plaintes, d'échanger des informations sur les avis de portée générale pris par le CDJ ou le CSA et de consolider la collaboration des deux institutions.



BILAN SECTORIEL TV

Après le [Bilan TV](#) en 2010, le [Bilan Radio](#) en 2011 et le [Bilan Nouveaux Médias](#) en 2012, reprise du cycle avec la publication du deuxième Bilan TV.